

Collectif de l'Après

**MICRO-GUIDE LUDIQUE
DE CONSTITUTION D'UNE
MICRO-NATION**

A explorer dans le champ artistique



Les éditions de l'Après

Collectif de l'Après

**MICRO-GUIDE LUDIQUE
DE CONSTITUTION D'UNE
MICRO-NATION**

A explorer dans le champ artistique

Les éditions de l'Après

© Les éditions de l'Après, Biennale de Paris, 2018

ISBN : 978-2-490304-01-01

Préface

Le gigantisme spéculatif de l'art dit « contemporain », ainsi que sa dérive liée au « marché », génère en réaction des pratiques émergentes ; avec pour nombre d'entre elles un rejet allergique aux circuits de diffusion « classiques », telles que galeries et institutions.

Le concept de micro-nations dans le champ de l'art n'est pas nouveau. Il a notamment fait l'objet d'une exposition spécifique, au Palais de Tokyo en 2007.

Mais cette tentative de « récupération » institutionnelle du concept de micro-nation, limitée aux aspects folkloriques et visibles, est passée à côté de tout un pan explorable du concept dans le champ de l'art.

Au-delà des exemples énumérés dans ce guide, on perçoit de nombreuses pistes : de l'autonomisation face aux circuits traditionnels, à la réduction voire abolition de la frontière entre art et non-art, en passant par la fusion d'approches aujourd'hui disjointes.

Ses pistes peuvent être qualifiées de « protéiformes » et « liquides » : « protéiforme » par les passerelles possibles entre nombreuses approches (créatives, utopiques, politiques ou expérimentales) ; « liquide » par l'évolutivité d'une démarche non figée, par sa porosité avec le monde qui l'entoure, par la difficulté à saisir l'objet artistique sous-jacent.

L'aspect ludique du concept de micro-nation est également encouragé.

Ce guide n'a aucune prétention à l'exhaustivité, ni du recensement des pratiques, ni de l'exploration du champ des possibles.

Il a pour simple ambition de susciter la curiosité sur le monde peu connu des micro-nations, et sur l'intérêt de prolonger son exploration dans le champ artistique.

Sommaire

1.	Créer son propre pays !	9
2.	Micro-nation ça vient d'où et c'est quoi ?.....	10
3.	Bon mais légalement, c'est quoi une micro-nation ?.....	12
4.	Le folklore	13
5.	Micro-nation ou micro-état ?	15
6.	Délimitation du territoire ? ... ou pas !	16
7.	Expérimentation sociétale, geste politique ?	17
8.	Micro-nation dans le champ de l'Art	20
9.	D'autres exemples de micro-nations.....	28
10.	Micro-nation : quelle serait la vôtre ?	32
11.	Bibliographie non exhaustive.....	32
12.	Liens, sources	33

*Mais alors, dit Alice, si le monde n'a absolument
aucun sens,
qui nous empêche d'en inventer un ?*

1. Créer son propre pays !

Vous vous dites que l'élection présidentielle c'est vraiment l'apothéose de la société du Spectacle ? Vous aspirez à une sixième ou septième république, dans un espace adapté à votre quotidien ? Vous voulez faire ou refaire le monde ?

Vous n'avez pas beaucoup de solutions. Vous pouvez toujours chercher l'endroit rêvé ... ou créer votre propre pays !

Comme il serait irréaliste de vous déclarer le nouveau roi de France, et que vous n'en avez pas forcément envie, commencez par viser plus petit en créant un état rien que pour vous : une micro-nation !

Vous aurez alors tout loisir de libérer votre imagination créative, expérimenter, transformer votre utopie en réalité, en établissant vos propres règles, « sérieuses » ou ludiques !

Quelles que soient vos motivations artistiques, sociales, politiques ou culturelles, qu'elles soient d'ancrage local ou transnationales, la plupart des micro-nations ont une même ambition : celle de partager l'idéalisme de ceux qui les animent, souvent avec fantaisie.



2. Micro-nation ça vient d'où et c'est quoi ?

La notion de micro-nation n'est pas nouvelle, certains n'hésitent pas à la faire remonter au X^{ème} siècle avec la micro-nation Seborga en Italie. Mais c'est à la fin des années 60 que leur nombre a augmenté significativement (500 estimées en 2018), pour définir les entités autoproclamées ou anticonformistes surgissant un peu partout dans le monde.

Elle s'appuie sur une définition à géométrie variable, selon le projet : entre la proclamation d'un espace ludique et éphémère, jusqu'à la constitution d'un lieu géographiquement délimité (ou pas !), disposant d'habitants ou participants en nombre plus ou moins stable.

Les micro-nations peuvent notamment éditer leur propre monnaie, drapeau ou encore passeport pour leur « *citoyens* ». Leurs revendications sont parfois farfelues, portées par l'humour et l'ironie mais peuvent être très sérieuses et avancer des arguments qui peuvent questionner nos sociétés modernes. Elles peuvent avoir une vocation utopique, contestataire ou encore encourager le tourisme...

Dans sa définition la plus réduite, une micro-nation, se dit d'une entité créée par un petit nombre de personnes, qui prétend au statut de nation indépendante, ou qui en présente des caractéristiques.

On verra plus loin que cette définition peut être agrémentée et enrichie selon les souhaits de ses initiateurs, et que la notion « d'indépendance » est toute relative...

La constitution d'une micro-nation, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, est à la portée de tous : il s'agit dans sa modalité la plus simple de décréter son existence !

Mais qui dit existence dit reconnaissance, au moins par ses fondateurs et probablement de ses « occupants » ! Quoi que dans une approche très créative, rien n'empêche de constituer une micro-nation symbolique sans en informer qui que ce soit ! Une sorte de micro-nation fantôme dont les occupants ignoreraient pourquoi pas jusqu'à son existence...

La finalité n'est pas forcément d'être « reconnue », mais peut se limiter à l'approche ludique ou expérimentale. Mais si la visibilité d'une micro-nation est souhaitée, il « suffit » d'en faire la publicité auprès du public visé : les membres de la micro-nation bien sûr, les amis, la famille, les voisins, les collègues, les espèces animales, végétales, les étoiles, le cosmos etc...

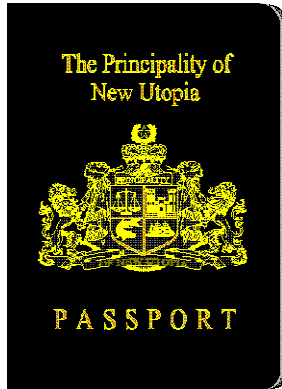
Pour la « reconnaissance » auprès du monde entier, on peut s'appuyer sur des principes « sérieux », sur des conventions juridiques, sur un folklore spécifique, des partenariats ou échanges avec d'autres micro-nations etc... (Voir plus loin).

Sans oublier tout support numérique augmentant votre visibilité : site internet ou autre réseau social etc...

Le monde du jeu vidéo s'est naturellement approprié la notion de micro-nations, se situant dans des « métavers » (mondes virtuels) comme Second Life, permettant de faire évoluer dans des mondes multiples et parallèles toute une faune de créatures diverses !

Mais rien n'empêche d'établir des ponts entre monde virtuel et réel ...

Bref, quelles que soient vos motivations, qu'elles soient ludiques, touristiques, folkloriques, politiques, artistiques... la micro-nation est source infinie de créativité et expérimentation !



3. Bon mais légalement, c'est quoi une micro-nation ?

Les micro-nations les plus « sérieuses » s'appuient souvent sur la convention de Montevideo signée en 1933, qui définit un état comme personne de droit international avec les conditions suivantes :

1. Une population permanente,
2. Un territoire déterminé,
3. La capacité d'entrer en relation avec les autres états.

Mais là encore, les notions de permanences, de détermination, de territoire et de relations peuvent être interrogées. Il est même tout

à fait concevable d'imaginer de manière ludique, une convention sur laquelle certaines micro-nations particulières peuvent se reconnaître et se retrouver !

D'ailleurs, la plupart des micro-nations ne remplissent pas les critères de droit international ; soit du fait de territoires inhospitaliers, ne permettant pas la présence d'une population permanente, soit tout simplement par absence de volonté d'être « sérieuses » ou « reconnues » juridiquement.



4. Le folklore

C'est la possibilité de jouer avec des signes de reconnaissances et autres symboles.

Choisissez un nom, une éventuelle capitale si vous le souhaitez, avec pourquoi pas des provinces ou des départements, voire même une langue particulière !

Ensuite n'hésitez pas à imaginer des signes de souveraineté : timbres, monnaies, médailles, drapeau, hymne national. Et tant qu'on y est : costumes, souvenirs, plaquettes de promotion, passeports, construction de monuments, physiques ou symboliques !



Vous pouvez même déclarer votre indépendance !

Mais selon la manière dont vous le ferez et auprès de qui, les réactions peuvent être différentes..

On peut toujours rêver et imaginer une communauté internationale unanime et enthousiaste, accueillant avec bienveillance votre déclaration, vous invitant à rejoindre les Nations unies et à accepter les ambassadeurs et les ambassades des autres pays.

On peut également considérer votre déclaration avec totale indifférence, ou peut-être amusement selon l'originalité.

On peut également vous envahir si votre micro-nation ne se conforme pas aux traités existants, aux droits de l'homme ou à d'autres protocoles juridiques !

Après déclaration vous aurez peut-être l'occasion et l'envie de rejoindre une fédération nationale ou internationale de micro-nation, à l'exemple de **MicroCon**, une convention internationale de représentants du gouvernement micro nationaliste, tenue tous les deux ans dans les années impaires depuis 2015.



5. Micro-nation ou micro-état ?

Un micro-État est un état de faible population ou petite superficie (ou les deux), généralement « reconnue » par d'autres états : bon courage si vous vous orientez dans cette voie ! Pour les micro-nations, les seuls interlocuteurs « diplomatiques » ne se limitent souvent qu'à d'autres micro-nations. C'est un peu chacun chez soi !

Mais ce n'est pas le manque de reconnaissance internationale des micro-nations mais surtout leur caractère virtuel ou fantaisiste qui ne leur permet pas d'accéder au rang d'état. Il faut savoir que les états membres des Nations Unies (ONU) ne se reconnaissent même pas tous mutuellement.

Le Kosovo par exemple a proclamé unilatéralement son indépendance le 17 février 2008, contestée entre autres par la Serbie, la Russie, la Chine ainsi que cinq États membres de l'Union Européenne.

6. Délimitation du territoire ? ... ou pas !

Le fait qu'une micro-nation soit territorialement définie...ou pas ! est intéressant : rien n'interdit la constitution d'une micro-nation « molle », ou « liquide » dont la délimitation physique est fluctuante, virtuelle voire inexistante! Dans ce cas c'est l'imagination qui prend le pouvoir ! Et rien n'empêche alors la délimitation volumique, spatiale, numérique, infinie.. !

Mais quel intérêt d'une micro-nation sans délimitation d'un territoire ? Ben c'est le coté ludique, créatif, expérimental bénéficiant d'expériences pratiques et concrètes, des plus sérieuses au plus farfelues (mais le plus souvent farfelues !).

L'empire Aericain par exemple est une micro-nation ironique et excentrique fondée par le Canadien Éric Lis. Il se réclame de divers territoires terrestres et interplanétaires comme terre de l'Empire aéricain !



Bon, mais si vous voulez « ancrer » votre micro-nation quelque part sans savoir exactement où, le plus simple est d'utiliser votre appartement ou jardin si vous en possédez un !



7. Expérimentation sociétale, geste politique ?

Le concept de micro-nation peut être support à de multiples formes expérimentales.

Le questionnement sociétal peut être le moteur d'un projet, sans délaisser nécessairement l'approche ludique. Il est alors possible d'interroger de nombreux sujets tels que la (ré) appropriation d'espaces, la notion de propriété, celui de la création de valeurs etc..

Bref, la micro-nation peut être un lieu parmi d'autres d'expérimentations sociétales et pourquoi pas ludiques !



La principauté d'Aigues Mortes par exemple, travaille sur le concept de la citoyenneté alternative. L'idée est de favoriser les actions locales au travers d'un sentiment d'appartenance, mais sans repli identitaire ni renfermement. Ils ne défient pas les instances républicaines mais favorisent une cohésion et invitent des gens de tout bord à participer au projet. Ils travaillent sur le lancement d'une Monnaie Locale Complémentaire pour re-booster l'économie locale et favoriser le commerce de proximité.



Certaines micro-nations ce sont créées dans le seul but d'affirmer un idéal, de décrire une utopie politique ou de dénoncer les politiques des états « classiques ».

Le **Liberland** par exemple, micro-nation à la frontière entre la Serbie et la Croatie, tente d'établir un état libertaire avec une économie basée sur des crypto-monnaies. Sa devise : « vivre et laisser vivre ». Le Liberland essaie de profiter d'un différend concernant la frontière entre la Croatie et la Serbie depuis 2015. Malheureusement pour ses habitants, les polices Croates et Serbes sont assez répressives et chassent régulièrement les occupants du territoire auto-proclamé.



L'acte militant est également un bon moyen de se faire entendre. Greenpeace l'a bien compris. Le collectif a investi un îlot rocailleux de l'Atlantique pour fonder le **Waveland** :



La communauté des micro-nations francophone semble active et affiche être « décidé à engager pour leurs citoyens des actions sociales, environnementales ou culturelles, sous la forme d'une citoyenneté alternative ou complémentaire ».

Il existe une fédération OMF (Organisation de **MicroFrancophonie**), organisation internationale fondée le 30 mai 2015 dans le but de promouvoir « l'harmonie et la coopération ».

entre les micro-nations francophones ». Elle est fondée sur « les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, d'égalité ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités » :



8. Micro-nation dans le champ de l'Art

Une piste à explorer ?

Le monde des micro-nations n'échappe pas au champ artistique et les exemples ne manquent pas.

Le choix de constituer une micro-nation dans ce champ peut être guidé par une volonté « communautariste », de se regrouper dans un environnement physiquement délimité, entre artistes, en y associant un certain folklore. Aussi respectable que soit cette motivation, elle est loin d'être la seule envisageable...

Les exemples de micro-nations existantes, à vocation artistique ou non, sont propices à porosité entre : approche créative, ludique, utopique, politique, poétique ou expérimentale. Cette porosité peut même être source d'ambiguïté intéressante, dans la mesure où la frontière entre art et non-art, n'est pas explicite.

L'institution artistique a tenté en vain de s'approprier cet objet hybride qu'est la micro-nation, en accueillant en février 2007 au Palais de Tokyo, une exposition - conférence (exposition ÉTATS : Faites-le vous-même), organisée par l'artiste Peter Coffin. Le pitch : « *réponses créatrices au climat politique global* » ainsi que l'orientation générale de l'exposition ont malheureusement réduit la micro-nation à un équivalent d'objets-concepts (ou nations-concepts en reprenant la terminologie de l'exposition), ou chacune des micro-nations, mises cotes à cotes, étaient invitées à valoriser leur aspect folklorique.

Cette vision réductrice de la micro-nation dans le champ de l'art peut être largement dépassée.

A une époque où l'art contemporain se cherche une issue de secours, et que de nouvelles formes d'expressions se dessinent, la micro-nation peut constituer un axe d'exploration artistique, protéiforme et « liquide ».

Protéiforme par les ponts envisageables entre domaines. « Liquide » par l'évolutivité, la porosité, la difficulté d'attraper ou de cerner l'objet artistique sous-jacent. L'absence d'ancrage physique et de territorialité peut également contribuer à développer cette image « liquide ».

La notion de visibilité artistique peut-être interrogée, questionnant les pratiques classiques et institutionnelles.

La notion de production (ou de surproduction) d'œuvres peut également être interrogée. Car après tout, l'œuvre n'est qu'une réminiscence de la renaissance, entretenant une nécessité trompeuse dans la présence d'œuvre pour faire art.

Houla ! Ça devient un peu sérieux ce chapitre !

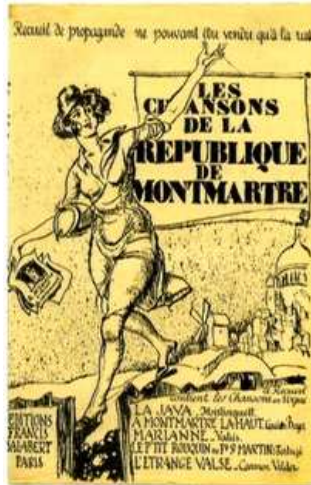
Et puis c'est bien beau tout ça mais comment il mange ton ou tes artistes ?

Effectivement cela incite à réfléchir de manière inventive à de nouveaux moyens de subsistances pour l'artiste, nécessitant une nouvelle forme d'économie, non centrée sur la création d'œuvres et encore moins sur les circuits de diffusions classiques !

Ne resterait qu'à expérimenter et mettre en pratique..

Quelques micro-nations en lien avec le champ de l'art :

Fondée le 7 mai 1921, la **République de Montmartre**, est toujours fidèle aux vœux de ses fondateurs Poulbot, Willette, Forain, Neumont et Joë Bridge, et grâce à l'engagement bénévole de ses « citoyens , députés , consuls, ambassadeurs et ministres », elle œuvre au profit de l'enfance défavorisée et à la création de liens de solidarité et d'amitié entre artistes. Gardienne de la tradition montmartroise, elle veille à préserver l'esprit frondeur et humain qui bâtit la légende de Montmartre, en restant fidèle à sa devise : Faire le bien dans la joie !



La République d’Uzupis

Après l’indépendance de la Lituanie en 1990, les artistes du quartier d’Uzupis dans la capitale, Vilnius, décidèrent que la censure leur pesait, alors au cas où le nouvel état serait aussi tolérant que l’Union Soviétique, l’indépendance du quartier fut organisée.

Une constitution comportant quarante-et-un points, a été mise en place. Tels que : « 1.L’Homme a le droit de vivre près de la petite rivière Vilnalé et la Vilnalé a le droit de couler près de l’Homme » ; « 12.Le chien a le droit d’être chien » ; « 27.L’Homme devrait se souvenir de son nom » etc..



CONSTITUTION

1. L'Homme a le droit de vivre près de la petite rivière Vilnalė et la Vilnalė a le droit de couler près de l'homme
2. L'Homme a droit à l'eau chaude, au chauffage durant les mois d'hiver et à un toit de tuiles
3. L'Homme a le droit de mourir, mais ce n'est pas un devoir
4. L'Homme a le droit de faire des erreurs
5. L'Homme a le droit d'être unique
6. L'Homme a le droit d'aimer
7. L'Homme a le droit de ne pas être aimé, mais pas nécessairement
8. L'Homme a le droit de n'être ni remarquable ni célèbre
9. L'Homme a le droit de paresser ou de ne rien faire du tout
10. L'Homme a le droit d'aimer le chat et de le protéger
11. L'Homme a le droit de prendre soin du chien jusqu'à ce que la mort les sépare
12. Le chien a le droit d'être chien
13. Le chat a le droit de ne pas aimer son maître mais doit le soutenir dans les moments difficiles
14. L'Homme a le droit, parfois de ne pas savoir qu'il a des devoirs
15. L'Homme a le droit de douter, mais ce n'est pas obligé
16. L'Homme a le droit d'être heureux
17. L'Homme a le droit d'être malheureux
18. L'Homme a le droit de se faire
19. L'Homme a le droit de croire
20. L'Homme n'a pas le droit d'être violent
21. L'Homme a le droit d'apprécier sa propre petitesse et sa grandeur
22. L'Homme n'a pas le droit d'avoir des vues sur l'éternité
23. L'Homme a le droit de comprendre
24. L'Homme a le droit de ne rien comprendre du tout
25. L'Homme a le droit d'être d'une nationalité différente
26. L'Homme a le droit de fter ou de ne pas fter son anniversaire
27. L'Homme devrait se souvenir de son nom
28. L'Homme peut partager ce qu'il possède
29. L'Homme ne peut pas partager ce qu'il ne possède pas
30. L'Homme a le droit d'avoir des frères, des sœurs et des parents
31. L'Homme peut être indépendant
32. L'Homme est responsable de sa liberté
33. L'Homme a le droit de pleurer
34. L'Homme a le droit d'être incompris
35. L'Homme n'a pas le droit d'en rendre un autre coupable
36. L'Homme a le droit d'être un individu
37. L'Homme a le droit de n'avoir aucun droit
38. L'Homme a le droit de ne pas avoir peur
39. Ne conquiers pas
40. Ne te protège pas
41. N'abandonne jamais



L'Utopie peut être à l'origine d'une volonté de créer une micro-nation, à l'image de Robert Filliou qui crée son **Territoire de la République géniale**, (tendant à abolir les barrières entre l'art et la science).

Avec une réalisation publique en 1971 dans une salle du Stedelijk Museum à Amsterdam : au lieu d'y montrer des œuvres, Robert Filliou tentait au moyen de documents et de photographies d'engager directement le dialogue avec les visiteurs. Cette entreprise de déterritorialisation et de délégitimation de la sphère artistique trouve son apogée en 1973 à la Neue Galerie d'Aix-la-Chapelle avec le « 1.000.010e anniversaire de la naissance de l'art » : un énorme 'happening' informel auquel toute la population était conviée et d'où toute notion traditionnelle de l'art disparaissait au profit d'une fête éphémère.

En présentant le projet de fonder un **Territoire de la République Géniale** (1971), l'artiste Robert Filliou accueillait les visiteurs pendant un mois dans une salle du Musée d'Amsterdam, partageait des idées sur la République idéale de chacun...

L'empire d'Angyalistan n'apparaît pas sur les cartes et pourtant, cette micro-nation existe depuis le 31 janvier 2009. Elle est née de la volonté d'Olivier Touzeau, fontenaisien, citoyen poète qui a créé un empire avec nom officiel, drapeau, devise, monnaie (le Bancor), timbres, cartes postales, loi fondamentale et décrets, armoiries, hymne, sceau et passeport. Mais c'est aussi « le territoire d'une vraie conscience citoyenne et artistique ». Depuis octobre 2013, la micro-nation a revendiqué pour territoires physiques les vortex de déchets plastiques disséminés dans les océans. « Une revendication

qui a fait de notre nation la seule au monde dont l'objectif soit de faire disparaître son propre territoire ».



Le royaume de Ladonia : Lars Vilks, un sculpteur, a passé les trente dernières années à créer sa micro-nation pour protéger ses œuvres gigantesques érigées avec des branches et des planches en bois récupérées dans une réserve naturelle près de la ville de Malmö. Pourquoi les a-t-il construites ? Pour faire chier ses compatriotes suédois. Mais selon Chris, le copilote, ces œuvres d'art évoquent plutôt Peter Pan qu'un doigt adressé à la Suède.

Quand les autorités suédoises ont essayé de détruire les sculptures, Vilks les a vendues à Joseph Beuys, le célèbre artiste allemand, qui les a ensuite cédées à Christo. Et puisque selon la loi suédoise, l'État ne peut revendiquer une propriété privée sans le consentement de son propriétaire, le royaume de Ladonia a été sauvé. Un point de plus pour Vilks. Même s'il admet lui-même que Ladonia est, en quelque sorte, une blague (le « président » de son royaume n'est autre qu'une vieille paire de mocassins) et bien que personne ne puisse vivre sur les côtes abruptes et rocailleuses de Ladonia, la présence même de ce territoire nargue le conformisme suédois. C'est l'œuvre de Vilks et elle irrite ceux qui le soutiennent en temps normal. La preuve :

Vilks est une cible d'Al-Qaida et la police suédoise lui fournit une surveillance constante. Sa tête est mise à prix pour 150 000 € parce qu'il est l'auteur des caricatures du prophète Mahomet en chien qui ont offensé environ un milliard de musulmans aux quatre coins du monde.

Même si cette minuscule nation, qui ne mesure que 2,5 kilomètres de long, ne compte aucun résident, plus de 17 000 personnes ont décidé de se faire naturaliser en tant que Ladoniens. Ce petit État est dirigé par une reine, Caroline de Ladonia, couronnée en septembre 2011, et d'un président qui est élu tous les trois ans par ses citoyens. À l'aide d'un véritable conseil des ministres, ces derniers ont créé un système législatif et instaurent des lois qu'ils communiquent via Internet.

Cette micro-nation est très populaire, au point de recevoir chaque année plus de 40 000 visiteurs.



La micro-nation la plus petite au monde est sans aucun doute celle des **Etats libres et ambulants d'Obsidia**, fondés par Carolyn Yagjian, une artiste américaine de 29 ans originaire d'Oakland. Le siège du pouvoir réside dans une roche volcanique de la taille d'un poing, et la particularité de cette nation est qu'aucun homme ne peut siéger au gouvernement.



9. D'autres exemples de micro-nations

Pour éviter de voir l'armée arriver chez vous après avoir revendiqué un territoire, il est préférable de choisir un espace qui n'est revendiqué par personne. C'est ce qu'a fait Roy Bates en 1967 lorsqu'il a déclaré l'indépendance du **Sealand**, dont la capitale se situe sur un ancien fort militaire britannique dans la mer du Nord.

La population de Sealand n'excéderait que rarement les 5 habitants. Mais alors que font les gens sur la plateforme ? Depuis quelques années, ils ont pour idée de créer un « paradis offshore »

pour l'Internet. Autrement dit, une plateforme d'hébergement de sites et de contenus complètement à l'abri des autres états.

Fort Roughs, capitale du Sealand :



Le premier projet consistait en un casino en ligne dont les gains seraient exemptés d'impôts. Le projet n'a cependant pas vu le jour. Rien n'est simple pour Sealand : aucun pays du monde n'a jusqu'à aujourd'hui reconnu cette micro-nation, et les choses ne semblent pas prêtes de changer.

Leonard George Casley en 1970, fermier refusant les quotas agricoles du gouvernement australien, a décidé de transformer ses champs en une nouvelle entité indépendante. Il la nomma la principauté de Hutt River.



Depuis plus de 40 ans, Leonard (autoproclamé Prince Léonard 1^{er}) se bat pour faire reconnaître l'indépendance de sa principauté. Les autorités Australiennes considèrent sa micro-nation avec bienveillance, bien qu'elles tapent parfois du poing sur la table lorsque le Prince dépasse les bornes.

Il prétend par exemple posséder une note secrète du gouvernement Australien qui confirmerait l'indépendance de son territoire, et qui lui offrirait un cadre légal clair. Mais pour l'instant, l'Australie (*et bien sûr le reste du monde*) n'a jamais officiellement rien déclaré de tel. D'ailleurs, les passeports émis par la principauté de Hutt River n'ont pour le moment aucune valeur légale.

Depuis 1988, la principauté dispose d'une armée Combien de soldats ? Personne ne sait vraiment. Depuis 2004, Hutt River délivre même des licences bancaires (pour permettre à des banques d'opérer sur le territoire) et des autorisations d'ouverture de casinos en ligne.

Les choses ont l'air de se dérouler tranquillement pour l'Hutt River, mais ce n'est pas le cas pour toutes les micro-nations. En effet,

Si tous les territoires non revendiqués sont déjà pris par d'autres micro-nations, rien ne vous empêche de créer une petite île artificielle comme Michael Oliver, milliardaire de Las Vegas qui fit émerger en plein pacifique la république de **Minerva**, un état particulièrement laxiste.



Méfiez-vous tout de même des autres pays : Minerva a été annexée par les îles Tonga peu après sa fondation !

Dans le genre « territoire auto-virtuel », une autre micro-nation appelée l'**empire Aéricain**, fondé en 1987, revendique un morceau de Mars et des planètes imaginaires.



L'association de la **République du Jura** a pour objet artistique d'organiser et promouvoir, avec humour, esprit caustique et folie surréaliste, une approche virtuelle et ludique d'un concept ancestral, la micro-nation appliquée au massif du Jura [...]



10. Micro-nation : quelle serait la vôtre ?

Créer sa propre micro-nation peut donc s'avérer compliqué ... ou très simple !

Il ne vous reste plus qu'à constituer votre propre micro-nation, selon vos désirs, vos souhaits d'expérimentation, de défrichage d'espaces nouveaux. En y ajoutant pourquoi pas une pincée d'utopie.

A partir de là, c'est à vous de jouer et d'explorer !

Et qui sait si l'utopie d'aujourd'hui ne se transformera pas en réalité dans l'Après ☺ ?

Post-scriptum :

Transmettez nous vos expériences et projets de micro-nations, avec ou sans photos ! Les plus originales feront l'objet d'une publication dans une édition future.

Mèl : contact@apres.group

11. Bibliographie non exhaustive

Contre l'art global : pour un art sans identité, de Jean-Claude Moineau Ed. Ere

Royaume d'aventures : ils ont fondé leur propre Etat, de Bruno Fuligni, Ed. Les Arènes

Un art sans œuvre, sans auteur et sans spectateur, Stephen Wright, *catalogue de la XV Biennale de Paris*

12.Liens, sources

Recensement des micro-nations sur Wiki :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_micro-nations

Forum mondial des micro-nations :

<http://www.molossia.org/microcon/>

Remerciements à : Vincent Rollet et l'institut Pandore

<https://www.institut-pandore.com/economie/creer-son-propre-pays/>

Forum Français des micro-nations :

<http://www.microfrancophonie.org/>

*Achévé d'imprimer en mai 2018
sur les presses de l'imprimerie de l'Après
contact@apres.group
www.apres.group
78300 - Poissy*

Dépôt légal : 1^{ère} édition mai 2018
N° d'impression :
Imprimé en France

Collectif de l'Après

Le gigantisme spéculatif de l'art dit « contemporain », ainsi que sa dérive lié au « marché », génère en réaction des pratiques émergentes ; avec pour nombre d'entre elles un rejet allergique aux circuits de diffusion « classiques », telles que galeries et institutions.

Le concept de micro-nations dans le champ de l'art n'est pas nouveau. Il a notamment fait l'objet d'une exposition spécifique, au Palais de Tokyo en 2007.

Mais cette tentative de « récupération » institutionnelle du concept de micro-nation, limitée aux aspects folkloriques et visibles, est passée à coté de tout un pan explorable du concept dans le champ de l'art.

Au-delà des exemples énumérés dans ce guide, on perçoit de nombreuses pistes : de l'autonomisation face aux circuits traditionnels, à la réduction voire abolition de la frontière entre art et non-art, en passant par la fusion d'approches aujourd'hui disjointes.

Ses pistes peuvent être qualifiées de « protéiformes » et « liquides » : « protéiforme » par les passerelles possibles entre nombreuses approches (créatives, utopiques, politiques ou expérimentales) ; « liquide » par l'évolutivité d'une démarche non figée, par sa porosité avec le monde qui l'entoure, par la difficulté à saisir l'objet artistique sous-jacent.

L'aspect ludique du concept de micro-nation est également encouragé.

Ce guide n'a aucune prétention à l'exhaustivité, ni du recensement des pratiques, ni de l'exploration du champ des possibles.

Il a pour simple ambition de susciter la curiosité sur le monde peu connu des micro-nations, et sur l'intérêt de prolonger son exploration dans le champ artistique.

En couverture :

© Lam : *Horizon*, 2018

Les éditions de l'Après